



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**  
**CULTURE-EMTD -Technicien éclairage- Semaine culturelle du 01 au 05/07/2024-**  
**JMB PRO TEC**

**Le Maire de Royat,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

**VU** le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

**VU** la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° D2024-027 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024 du BA Actions Culturelles,

**VU** la proposition l'entreprise JMB PRO TEC, en date du 12/05/2024,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'éclairage de la semaine culturelle à l'EMTD de la Ville de Royat,

**CONSIDERANT** que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget annexe Actions Culturelles de Royat,

**DECIDE**

**Article 1** : L'entreprise JMB PRO TEC, sise 60, rue des Mauvaises 63118 CEBAZAT est retenue pour l'éclairage de la semaine culturelle à l'EMTD de la Ville de Royat, pour un montant total de **1 500.00€ TTC**.

**Article 2** : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise JMB PRO TEC
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 18/06/2024

**Le Maire,**  
**Marcel ALEDO**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## BON DE COMMANDE

Commune de Royat

Hôtel de Ville - 46 Boulevard Barrieu  
63130 Royat  
Standard téléphonique : 04 73 29 50 80  
Télécopie : 04 73 29 50 85  
mairie@royat.fr

Destinataire (fournisseur/prestataire) :

NOM: *SIB Protec*  
Adresse: *60 rue des Sauvains*  
Tél: *63118 Céharat*  
Courriel:

Date : <i>30/05/21</i>
Compte client n° :
Commande passée par : <i>A. VINOT</i>
Service <i>EMTD</i>
Objet/opération :
Budget / Compte d'imputation :
Lieu d'exécution :
Date d'exécution :

Numero SIRET :  
*216 303 081 00014*

compléter/effacer la colonne au choix

Référence	Description	Quantités	Prix unitaires HT ou TTC	TOTAL HT	ou TOTAL TTC
	<i>Technique éclairage 4<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> juillet</i>	<i>5</i>	<i>300</i>		<i>1500</i> €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
Remarques : <i>Plein de rajouter votre RIB sur la facture et également déposer sur la plateforme "Chorus"</i>			Sous-total	- €	- €
			Taux de T.V.A.	20,00%	
			T.V.A.	- €	
			Frais de port	- €	- €
			<b>Total</b>	- €	<i>1500</i> €

NOM et Signature du responsable  
du service passant commande :

**EMTD de Royat**  
Le Directeur

Visa du service financier :

Signature de l'ordonnateur : Marcel ALEDO, Maire  
(ou de son représentant dûment habilité) :

Facturation à adresser au siège de la Mairie (service financier) accompagnée d'une copie du présent bon de commande ou à défaut de ses références. Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) en cas de 1ère commande ou changement de références. Paiement par mandat administratif selon la réglementation comptable du secteur public. Virement effectué par : Trésorerie Municipale (04 73 29 74 80 / T063011@dgfip.finances.gouv.fr) 67 Boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand. Les achats des Collectivités Territoriales sont régis par les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) Fournitures Courantes et Services (FCS) et Travaux en vigueur.



**JMB PRO TEC**

Siret: 82408860300017

60 RUE DES MAUVAISES

63118 CEBAZAT - FRANCE

Tél: 06-27-48-41-87

Votre interlocuteur: joseph MATIAS JMB PRO TEC

Email: jmbprotec@gmail.com

**MAIRIE DE ROYAT**

46 boulevard Barrieu

63130 ROYAT France

Technique lumières

1er au 5 juillet 2024

Désignation	Qté.	Prix unit TTC	Mont. TTC	dont TVA
Technique éclairage 1er au 5 juillet 2024	5	300.00€	1 500.00€	0.00%

T.V.A. non applicable ou exonérée

TVA non applicable en vertu de l'article 293 B du CGI

Date de validité: 15/06/2024

Mode de règlement: Chèque ou virement

Total HT

1 500.00€

Total TTC

1 500.00€

**Coordonnées bancaires:**

CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN

IBAN: FR7618715002000800209896376

BIC: CEPFRPP871

TVA NON APPLICABLE ARTICLE 293B DU CGI

MATERIEL INDIQUE OU EQUIVALENT

ASSURANCE: ALLIANZ SARL ALBESSARD RESIDENCE L'ENCLOS 3 RUE DU 8 MAI 15200 MAURIAC

CONTACT: 06-27-48-41-87

*Bon pour accord  
le Maire,  
N. AREDO*